



Qu'est ce qu'une protection de l'éloignement, Attestation de dépôts

Par **Mbass**, le **17/01/2020** à **16:23**

Bonjour et Meilleurs voeux 2020,

Je viens auprès de vous pour solliciter votre aide. En effet, je suis venu avec un visa long séjour en octobre 2012, suivi d'une carte de séjour étudiant qui a expiré en fin 2014. Par la suite, j'ai fait une demande de régularisation en raison d'attache familiale, en mai 2016, car j'ai 4 grandes soeurs mariées et résidentes ici, dont 2 ont la nationalité française et les 2 autres, une carte de 10 ans.

En octobre 2016, j'ai obtenu une OQTF car j'avais commis une erreur, celle de dire que j'avais encore une attache dans mon pays d'origine dont mon père, sur le cerfa. Le tribunal administratif a confirmé, en juin 2017 et en janvier 2018, la cour d'appel m'a reproché que je n'avais pas réussi à prouver que je n'avais plus de lien avec mon père.

Le 09/12/2020, j'ai redemander la même admission en séjour en ajoutant mes activités de secours au sein d'une association de sécurité civile depuis janvier 2018 par lequel j'ai obtenu le PSC1, le PSE1, et le PSE2 en expliquant que je fais également des postes m prévisionnels de secours au national. Que j'ai également défilé le 14 juillet. J'ai ajouté d'autres certificats de compétences obtenus avec d'autres associations. Cette fois-ci je l'ai accompagné d'une lettre où j'ai également disposé que je n'avais plus d'attaches dans mon pays d'origine. La dame qui m'a reçu au guichet m'a dit de mettre en titre dans le cerfa : "demande pour 10 ans de présence" et je l'ai fait. Ce que je n'ai pas compris ce qu'elle m'a remis après dépôt de mon dossier. Un document mentionnant mes renseignements d'état civil, ma demie carte photo Intitulé "PROTECTION CONTRE L'ÉLOIGNEMENT" et, juste en dessous, ATTESTATION DE DÉPÔT. Qu'est-ce que c'est ? Pourquoi me l'a t'elle remis et non un récépissé comme en 2016 ? sans oublier qu'il est mentionné également "ne vaut pas autorisation de séjour". Et il

n'y a pas de date de fin de validité.

Merci d'avance pour vos conseils.

Cordialement.